



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
20 novembre 2014  
Français  
Original: anglais

**Conseil du commerce et du développement**  
**Commission de l'investissement, des entreprises et du développement**  
**Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes  
internationales de comptabilité et de publication**  
**Trente et unième session**  
Genève, 15-17 octobre 2014

**Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts  
des normes internationales de comptabilité et de publication  
sur sa trente et unième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 15 au 17 octobre 2014

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées .....	3
A. Éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises: les bonnes pratiques en matière de suivi et d'application et les mécanismes de contrôle du respect des normes .....	3
B. Questions diverses .....	4
II. Résumé du Président .....	4
A. Déclarations liminaires .....	4
B. Éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises: les bonnes pratiques en matière de suivi et d'application et les mécanismes de contrôle du respect des normes .....	6
C. Questions diverses .....	14
1. Suite donnée au guide pratique pour le développement de la comptabilité .....	14
2. Activités d'autres organisations internationales et régionales .....	17
III. Questions d'organisation .....	18
A. Élection du Bureau .....	18
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux .....	18
C. Résultats de la session .....	19

GE.14-22520 (F) 130115 150115



\* 1 4 2 2 5 2 0 \*

Merci de recycler



D.	Adoption du rapport.....	19
Annexes		
I.	Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session .....	20
II.	Participation .....	21

## I. Conclusions concertées

### A. **Éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises: les bonnes pratiques en matière de suivi et d'application et les mécanismes de contrôle du respect des normes**

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. À sa trente et unième session, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) de la CNUCED a souligné que la publication par les entreprises d'informations fiables et comparables au niveau mondial favoriserait la réalisation des objectifs de développement durable que les États membres envisageaient d'adopter dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Il a pris note d'une série de réformes de la réglementation du secteur financier que les États membres avaient mis en œuvre après les récentes crise financière mondiale et crise de la dette souveraine ainsi que de l'impact positif que ces réformes devraient avoir en rétablissant la confiance dans le système financier mondial, en promouvant l'intégrité sur les marchés financiers, et en soutenant l'investissement à long terme, la stabilité financière et une croissance économique durable. Les rapports publiés par les entreprises jouaient un rôle important dans la communication d'informations essentielles sur les résultats et la situation financière des entités concernées ainsi que sur les conséquences des activités de ces dernières pour la société. Le Groupe de travail a appelé les organismes de normalisation et les autres acteurs à continuer d'œuvrer ensemble à l'élaboration de règles communes de publication valables dans tous les pays du monde. Les représentants ont demandé à l'ISAR de favoriser la promotion de normes d'information financière et de prescriptions en matière d'informations non financières, notamment sous une forme intégrée, afin d'améliorer la qualité, la comparabilité et la transparence des rapports publiés par les entreprises.

2. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a reconnu que les mécanismes de contrôle du respect et de l'application des dispositions en vigueur jouaient un rôle utile dans la mise en œuvre des normes et des codes mondiaux aux fins de la publication d'informations de qualité par les entreprises. À cet égard, il a souligné que les autorités de réglementation et de contrôle, ainsi que les autres acteurs du monde entier, devaient se concerter afin de mettre en place des systèmes efficaces de contrôle du respect et de l'application des dispositions en vigueur qui garantiraient la mise en œuvre cohérente de normes et de prescriptions internationales sur la publication d'informations par les entreprises. Le Groupe de travail a jugé utile la note thématique établie par le secrétariat et les études de cas présentées au cours de la session, lesquelles illustraient des mécanismes complexes et intégrés de contrôle du respect et de l'application des normes et les difficultés à surmonter afin de les mettre en place. Il a appelé la CNUCED à continuer de favoriser l'échange d'expériences et la diffusion d'informations sur les bonnes pratiques dans le domaine considéré afin d'aider les pays à élaborer des politiques et à acquérir des capacités dans ce domaine aux fins de la publication d'informations de qualité par les entreprises. Il a prié le secrétariat de la CNUCED de constituer un groupe consultatif chargé d'aider à rédiger un document d'orientation sur les bonnes pratiques en matière de contrôle du respect et de l'application des dispositions en vigueur.

3. À la trente et unième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts, les représentants ont pris note de la demande croissante d'informations utiles, concises, fiables et comparables afin de répondre aux enjeux des objectifs de développement durable. Les participants ont souligné la nécessité d'instaurer une coordination et de dégager des

synergies entre les prescriptions et initiatives relatives à la publication d'informations sur la durabilité et d'informations non financières, notamment à caractère environnemental et social et concernant la gouvernance d'entreprise. Ils ont prié le secrétariat de la CNUCED d'œuvrer à l'élaboration d'une approche cohérente face aux enjeux de la publication d'informations sur la durabilité afin d'accroître le rôle que jouait l'information publiée par les entreprises dans la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, ils ont demandé au secrétariat de la CNUCED de constituer un groupe consultatif spécial d'experts qui aiderait à réaliser les travaux préparatoires nécessaires à l'examen de ce sujet.

## **B. Questions diverses**

(Point 4 de l'ordre du jour)

### **Suite donnée au guide pratique pour le développement de la comptabilité**

4. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a réaffirmé l'importance que le guide pratique pour le développement de la comptabilité revêtait en favorisant une approche intégrée et systémique de la mise en place au niveau national d'éléments fondamentaux en matière de réglementation, d'institutions et de capacités humaines aux fins de la publication d'informations de qualité; la mise en œuvre cohérente et concrète de normes, de codes, de critères de comparaison et de bonnes pratiques reconnues au niveau mondial en matière de comptabilité et de publication, tout au long de la chaîne d'information; la levée des obstacles et le renforcement du dialogue directif et de la confiance entre les principaux acteurs du secteur de la comptabilité et de la publication d'informations. Il s'est félicité que des États membres aient partagé leur expérience et leurs vues sur l'application du guide pratique pour le développement de la comptabilité dans leur juridiction. Il a encouragé les États membres à poursuivre l'application du guide pratique et à faire part de leurs constatations aux prochaines sessions de l'ISAR, car c'était là un moyen important de faire avancer les réformes menées par les pays aux fins de la publication d'informations de qualité qui soient comparables. Il a aussi encouragé les organes professionnels régionaux (tels que la Fédération panafricaine des experts-comptables, la Fédération internationale des experts-comptables francophones et d'autres organisations régionales) à envisager d'utiliser le guide pratique pour le développement de la comptabilité au niveau régional afin de permettre aux pays qui l'appliquaient de transmettre leur savoir aux autres, ainsi que de faire connaître les prescriptions et bonnes pratiques internationales en matière de publication d'informations par les entreprises et les éléments clefs de l'infrastructure nationale d'information qui doivent être mis en place ou renforcés dans le pays pour satisfaire à ces prescriptions.

## **II. Résumé du Président**

### **A. Déclarations liminaires**

5. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a souhaité la bienvenue aux représentants et a évoqué le rôle de l'ISAR en tant qu'organe des Nations Unies chargé des questions relatives à la transparence et à la comptabilité des entreprises. Il a précisé que la session du Groupe de travail faisait partie intégrante du Forum mondial de l'investissement, qui était axé sur les investissements dans les objectifs de développement durable. Il a souligné la pertinence des travaux que l'ISAR menait afin d'atteindre les objectifs de développement durable, et a noté qu'un des obstacles essentiels à la mobilisation de fonds pour ces objectifs était l'absence de transparence des résultats obtenus en matière de durabilité, comme l'illustre aussi le *World Investment Report 2014*

(Rapport sur l'investissement dans le monde 2014) de la CNUCED. Il a expliqué que le point principal de l'ordre du jour serait consacré au contrôle du respect et de l'application des normes en tant que domaine prioritaire du renforcement des capacités. Il a ainsi mis l'accent sur les déclarations importantes faites par les organisations internationales dans ce domaine. Il a aussi souligné les difficultés que rencontraient les pays et surtout les pays en développement à mettre en place un système rationnel de contrôle du respect et de l'application des normes, notamment en raison de sa complexité, de la méconnaissance des bonnes pratiques et de l'absence d'orientation. En outre, il a donné des exemples pratiques pour illustrer la nécessité d'allouer des ressources technologiques, humaines et financières considérables.

6. La chef du Service des entreprises de la Division de l'investissement et des entreprises a présenté le sujet à l'examen, notamment en donnant une définition, ainsi qu'une liste d'orientations et d'acteurs clefs dans ce domaine, et a précisé que les constatations issues du guide pratique pour le développement de la comptabilité – orientations récentes de l'ISAR sur l'évaluation de l'infrastructure de publication d'un pays – avaient fait ressortir la nécessité de s'efforcer de mettre en place des mécanismes nationaux efficaces de contrôle du respect et de l'application des normes à l'intention des entreprises, des commissaires aux comptes et des experts-comptables. Elle a noté que le secrétariat avait établi une note d'information pour faciliter les débats (TD/B/C.II/ISAR/70) et a donné de plus amples renseignements sur les principaux domaines abordés dans cette note.

7. Dans son discours, le Secrétaire général du Conseil de supervision de l'intérêt public a souligné le rôle que la profession de commissaire aux comptes jouait dans la mise en œuvre et l'application des prescriptions relatives à la publication d'informations par les entreprises. Il a précisé que ces activités en étaient à différents stades de développement, mais avaient besoin d'être reliées les unes aux autres. Il a constaté que des organismes de supervision de l'audit avaient vu le jour au cours des dix dernières années et que la principale difficulté consistait à intégrer les enseignements tirés des inspections dans le processus de normalisation.

8. Le Secrétaire général a illustré les changements intervenus dans le processus de normalisation en matière d'audit, de déontologie et d'éducation, notamment la création du Conseil de supervision de l'intérêt public chargé de surveiller ces processus. Il a souligné à quel point les normes internationales étaient importantes et a indiqué que l'adoption d'un ensemble international de normes supposait que les organismes nationaux de réglementation les acceptent d'eux-mêmes – en l'absence de système international de contrôle du respect et de l'application de ces normes. En outre, il a expliqué le rôle du programme de conformité de la Fédération internationale des experts comptables (IFAC) et des déclarations des obligations des membres ainsi que leurs contributions au processus global de contrôle du respect et de l'application de ces normes. Il a aussi énuméré un certain nombre de difficultés rencontrées par les organes de supervision de l'audit, notamment des restrictions budgétaires, la nécessité d'avoir une légitimité juridique et des pouvoirs adéquats pour imposer des sanctions, le manque de compétences techniques et l'élaboration d'un processus d'inspection adéquat. Il a dit à quel point il était difficile de superviser les activités des cabinets d'audit étrangers, d'où la nécessité d'instaurer une coopération entre les organes de supervision ainsi qu'avec les organismes de normalisation et d'autres acteurs clefs. Enfin, il a souligné la nécessité d'examiner les questions relatives à l'utilisation des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

**B. Éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises: les bonnes pratiques en matière de suivi et d'application et les mécanismes de contrôle du respect des normes**

(Point 3 de l'ordre du jour)

9. Le débat de haut niveau auquel ont participé les organismes de réglementation et de normalisation a été consacré au rôle du contrôle du respect et de l'application des normes dans la publication d'informations financières et non financières de qualité, aux initiatives en cours visant à améliorer les mécanismes de contrôle du respect et de l'application et à la facilitation de la coopération et de l'échange d'expériences au niveau mondial.

10. Le Secrétaire général de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) a constaté que le recours croissant au marché comme source de financement projetait les questions relatives au contrôle du respect et de l'application des normes sur le devant de la scène. Il a examiné la coopération en cours avec le Conseil international des normes comptables (IASB) au sujet de la publication d'informations non fondées sur les principes comptables généralement acceptés, et a indiqué que son organisation avait publié un document de consultation sur cette question. Il a aussi appelé l'attention sur les travaux en cours en matière de qualité de l'audit – suite aux résultats des inspections de l'International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR) – sous la direction de l'Autorité néerlandaise des marchés financiers.

11. L'orateur suivant, qui était le chef des questions et politiques relatives à la comptabilité et à l'audit du Conseil de stabilité financière, a axé son intervention sur la collaboration du Conseil avec l'IFIAR et le Global Public Policy Committee destinée à promouvoir la qualité de l'audit et à accroître l'esprit critique lors des audits «des institutions financières d'importance systémique». Il a appelé l'attention sur la Enhanced Disclosure Task Force chargée d'élaborer des principes et des recommandations pour améliorer la publication d'informations sur les risques. Il a aussi informé les participants de l'état d'avancement du plan de travail de l'IASB et du Conseil des normes comptables financières visant à rapprocher leurs normes respectives, notamment des travaux sur l'application d'un modèle de pertes attendues dans la comptabilisation des prêts.

12. Un représentant de l'IFIAR a souligné que pour la période 2013-2015, son organisation s'était notamment fixé comme objectifs: de devenir l'organisme faisant autorité au niveau mondial sur les questions relatives à la qualité de l'audit; d'élargir et de renforcer les relations avec les organismes de réglementation qui n'en sont pas membres; de procéder à un examen thématique de ses principes de base; d'analyser les résultats des inspections en menant des enquêtes auprès de ses membres; de promouvoir la signature de mémorandums d'accord avec ses membres afin de faciliter le partage de l'information; et de mener des enquêtes coordonnées au niveau mondial sur les audits de groupes.

13. Le Président du groupe de travail de la comptabilité et de l'audit de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance a présenté les principales activités que l'association menait, notamment concernant l'élaboration de normes fondamentales sur les fonds propres, de prescriptions plus strictes en matière d'absorption des pertes à appliquer aux institutions financières revêtant une importance systémique au niveau mondial, ainsi que de normes mondiales de fonds propres fondées sur les risques applicables aux groupes d'assurances. Il a aussi souligné le rôle important que jouait la coordination entre les organismes de réglementation et les autorités de contrôle afin de rationaliser la publication d'informations par les entreprises.

14. Le Président de l'International Financial Reporting Standards (IFRS) Foundation a expliqué comment l'adoption des IFRS s'était généralisée depuis 2001. Il a constaté que ces normes n'étaient pleinement bénéfiques que lorsqu'elles étaient appliquées dans un cadre juridique et réglementaire rigoureux. Il a souligné que les efforts déployés par son organisation visaient à promouvoir la mise en œuvre et l'application cohérente des IFRS – comme les mémorandums d'accord conclus avec l'OICV et l'Autorité européenne des marchés financiers.

15. Un membre du Conseil d'administration de l'IFAC a examiné la question d'un modèle de normalisation commun aux secteurs public et privé et les incidences des réformes de l'IFAC. Il a souligné qu'il importait de rapprocher les réglementations afin de promouvoir le respect et l'application des normes et s'est déclaré préoccupé par la tendance à la fragmentation réglementaire qui avait sapé la confiance des entreprises. Il a ensuite expliqué le programme de conformité des organes membres de l'IFAC.

16. La Directrice adjointe de la Global Reporting Initiative (GRI) a examiné les questions de respect et d'application des normes sous l'angle de la publication d'informations non financières et d'informations sur la durabilité. Elle a examiné l'évolution de la publication d'informations sur la durabilité et a évoqué les arguments en faveur de la publication d'informations non financières. Elle a souligné les incidences de la Directive européenne sur la publication d'informations non financières et a examiné les directives de la GRI sur la publication d'informations (quatrième génération). En outre, elle a indiqué que dans les pays émergents, les bourses jouaient de plus en plus leur rôle de chef de file dans la promotion de la publication d'informations sur la durabilité, favorisant l'application plus rigoureuse de prescriptions dans ce domaine.

17. Un représentant de l'International Integrated Reporting Council a insisté sur l'importance que revêtait l'approbation récente du cadre international d'information intégrée par des institutions telles que l'Integrated Reporting Committee d'Afrique du Sud, la Bourse de Singapour et la Commission européenne, évolution qui contribuait à l'application rigoureuse du cadre. En outre, le représentant a évoqué le lancement prochain du réseau commercial d'information intégrée, qui faisait suite au programme pilote de son organisation en faveur de l'élaboration du cadre international d'information intégrée.

18. Les représentants ont posé un certain nombre de questions à la suite des exposés présentés par les intervenants. Concernant les IFRS et la réglementation prudentielle, un représentant a demandé si la IFRS Foundation s'efforçait de convaincre les pays qui ne le faisaient pas d'autoriser les banques à appliquer les IFRS. Le Président de la IFRS Foundation a indiqué que, suite à la récente crise financière, certaines IFRS avaient été modifiées afin que des informations directement utilisables par les organismes de réglementation prudentielle soient publiées, en citant, par exemple, la constitution anticipative de provisions (constitution de provisions pour pertes attendues). À l'avenir, de plus en plus d'organismes de réglementation prudentielle devraient donc trouver des IFRS plus directement adaptées à leurs besoins.

19. Une autre question a été posée au sujet du rapprochement des IFRS et des principes comptables généralement acceptés aux États-Unis d'Amérique, et sur l'éventualité que les États-Unis adoptent les IFRS dans un avenir proche. Le Président de la IFRS Foundation a donné des précisions sur le rapprochement des IFRS et des principes comptables généralement acceptés aux États-Unis, notamment en matière de constatation des produits et de contrats de location. Il a aussi rappelé aux participants que l'objectif de l'OICV visant à élaborer des normes comptables mondiales qui permettent aux sociétés d'être cotées dans le monde entier avait déjà été réalisé (y compris aux États-Unis) étant donné que les sociétés étrangères étaient déjà autorisées à publier des états financiers établis conformément aux IFRS sans référence aux principes comptables généralement acceptés aux États-Unis. Une question a été posée sur la complexité et le volume croissant des

rapports publiés par les sociétés. Le Président de la IFRS Foundation a constaté que les transactions commerciales complexes compliquaient la publication d'informations financières. Il a donné comme exemple la constatation de l'achat d'un iPad directement auprès du vendeur, par rapport à un achat réalisé dans le cadre d'un contrat de service avec un opérateur de télécommunication. Il a aussi donné des précisions sur l'initiative de l'IASB en matière de publication, qui visait à rationaliser les informations publiées.

20. Le deuxième débat de haut niveau a commencé par la présentation de l'exposé du Président de la Commission brésilienne de valeurs, qui a affirmé que la divulgation d'informations complètes et fidèles était le principe de base sur lequel reposaient les marchés de capitaux. Il a reconnu qu'au Brésil, le développement de ces marchés reposait sur une promotion vigoureuse de l'éducation et de la protection des investisseurs, l'exécution de projets de supervision fondés sur les risques et la mise en place d'un processus d'application rigoureux. Il a formulé des observations sur les modifications récemment apportées au système mondial de normes de publication d'informations par les entreprises et a noté que son pays avait rapproché ses principes comptables généralement acceptés des IFRS. Il a aussi constaté qu'aucune autorité distincte de supervision de l'audit n'existait encore dans son pays. Il a aussi souligné que l'absence de personnel qualifié capable de s'acquitter des tâches confiées à une autorité de supervision de l'audit posait problème.

21. L'intervenant suivant, qui représentait l'organisme slovène de supervision des assurances, a expliqué que l'information était l'un des principaux outils de supervision de son organisation et s'intégrait dans le processus général de supervision. Il a souligné que la direction d'une société était responsable en dernier ressort du contenu et de la qualité de l'information. Il a déclaré que la fonction actuarielle, la gestion des risques, l'audit interne et la conformité étaient les quatre tâches essentielles des superviseurs, tout en faisant observer que celles-ci étaient complémentaires. Ces tâches étaient importantes non seulement au niveau de chaque entité mais aussi au plan macroéconomique pour une bonne supervision financière. Un enjeu essentiel était le non-respect des normes d'information, qui faisait courir un risque important aux détenteurs de polices d'assurance et aux investisseurs. L'intervenant a aussi évoqué la nécessité d'une coordination entre les organismes de réglementation en matière de publication afin d'éviter tout double emploi.

22. Le Directeur exécutif de l'Independent Regulatory Board for Auditors (IRBA) d'Afrique du Sud a indiqué que cet organisme avait été créé en application de la loi nationale sur la profession de commissaire aux comptes. Il a mis en lumière plusieurs objectifs de l'IRBA, notamment la création d'un conseil indépendant, la protection des petits investisseurs, l'amélioration et la mise à jour de normes déontologiques et comptables comparables au niveau international. Il a donné des précisions sur les mesures que l'IRBA adoptait pour mettre en œuvre les recommandations reçues dans les rapports sur l'observation des normes et codes (RONC) de la Banque mondiale. Il a souligné qu'il était important que les autorités de supervision comme l'IRBA soient indépendantes et que ces autorités avaient besoin de la participation de la profession, des pouvoirs publics et des parties prenantes pour mener à bien leurs activités.

23. Un représentant de l'autorité danoise de contrôle a précisé que le mandat de celle-ci englobait: l'enregistrement des sociétés et des fondations; la supervision des fondations; l'examen des états financiers; la supervision des commissaires aux comptes; ainsi que la surveillance des questions de blanchiment d'argent. Il a mis l'accent sur cinq principes d'application adoptés par l'autorité en matière de contrôle, à savoir: les règles devaient être simples et faciles à respecter; les efforts déployés devaient aller en priorité aux domaines dans lesquels ils avaient le plus grand impact (en fonction des risques); les sociétés devaient être conseillées afin de se conformer aux règles et celles qui ne s'y conformaient pas devaient être sanctionnées; les efforts d'application devaient être cohérents et complets;

l'autorité devait régulièrement communiquer au public les résultats de son action. Il a indiqué que l'autorité avait estimé qu'en général, la qualité du travail des commissaires aux comptes et les rapports annuels établis par les entités placées sous la supervision de commissaires aux comptes ne correspondaient pas aux attentes de l'organisme de réglementation. Il a aussi précisé que l'autorité était en train d'élaborer un plan d'action afin de remédier à ces lacunes.

24. Un représentant de l'autorité réglementaire du centre financier du Qatar a évoqué l'application du langage XBRL à l'appui du processus de supervision. Les principaux objectifs du projet étaient les suivants: élaborer et mettre en place un cadre macroprudentiel; redéfinir les prescriptions légales afin de mieux refléter l'information fondée sur le risque; améliorer l'information sur la gestion; et renforcer les processus de supervision. L'orateur a examiné plus avant les objectifs stratégiques et les avantages attendus du projet, tout en mentionnant les problèmes posés – par exemple, la multiplicité des cadres de publication, l'absence de norme d'audit spécifique pour l'assurance réglementaire et la mauvaise concordance des principes du secteur bancaire, des assurances et de l'OICV, entre autres.

25. L'intervenant suivant, qui était Directeur exécutif du Conseil d'information financière du Nigéria, a fait part de plusieurs bonnes pratiques en matière de financement des institutions de contrôle et a souligné que le mécanisme de financement devait protéger l'indépendance de ces institutions. Il a aussi considéré que les examens annuels de la qualité, l'harmonisation des normes, la supervision consolidée, l'adoption d'une méthode efficace de réglementation et de supervision des conglomérats et des flux internationaux, ainsi que l'éducation régulière des principaux acteurs faisaient partie intégrante d'un contrôle cohérent et satisfaisant de la réglementation et du respect des normes de publication par les entreprises.

26. Un représentant de la Banque mondiale a illustré un certain nombre d'actions que la Banque avait menées avec les pays afin de promouvoir la publication d'informations de qualité par les entreprises, notamment en matière de contrôle du respect et de l'application des normes. Il a estimé que la conformité ne devrait pas être considérée comme une fin en soi mais comme un moyen d'obtenir la publication d'informations de qualité par l'adhésion des entreprises à des normes et des codes pertinents. Il a examiné plusieurs problèmes liés au processus de contrôle du respect des obligations en matière de publication, consistant à: rendre les informations publiées accessibles au public; donner aux organismes de réglementation/supervision les moyens de mener des enquêtes et de prendre des mesures correctives et/ou des sanctions; allouer des ressources suffisantes aux organismes de réglementation et encourager la coopération entre ces organismes; favoriser le dynamisme de marchés financiers qui promeuvent la discipline entre les participants; veiller à la pertinence et à l'applicabilité des normes et des codes. En outre, il a donné des précisions sur différents modèles de supervision de l'audit appliqués dans le monde entier et sur les avantages et inconvénients relatifs de chacun d'eux.

27. L'associé gérant de Deloitte a examiné les principales conclusions d'une étude comparative consacrée à la réglementation de l'audit que sa société avait menée en 2013. Il a mis l'accent sur sept conditions qu'un organisme de supervision de l'audit devait remplir afin d'être reconnu par l'IFIAR ou pour obtenir une équivalence avec les normes de l'Union européenne: enregistrement, inspection, enquête, contrôle, normalisation, financement et éducation permanente. Il a souligné la nécessité d'une réglementation adaptée, en particulier d'une différenciation entre les entités d'intérêt public et les autres. Il a précisé qu'au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les conclusions des examens de la qualité des audits menés par l'Audit and Performance Review Committee étaient adressées aux comités des commissaires aux comptes de l'entité concernée, estimant que c'était une bonne pratique en matière de transparence. Il a

néanmoins remis en cause l'utilité de la proposition visant à divulguer ces informations au public. Il a aussi fait observer que les autorités de réglementation et de contrôle devaient veiller à assurer la pérennité de la profession de commissaire aux comptes et devaient donc éviter toute réglementation trop stricte susceptible de dissuader les meilleurs talents d'embrasser cette profession.

28. Après les exposés présentés, un participant a demandé si les organismes de réglementation s'intéressaient à la suite donnée aux conclusions de leurs examens afin de veiller à ce que celles-ci ne deviennent pas récurrentes. Un intervenant a indiqué que son organisation avait étudié soigneusement l'efficacité des stratégies de contrôle. Il a précisé que la plupart des constatations découlant des examens des états financiers menés dans son pays portaient sur les premières années de transition aux IFRS et n'étaient donc pas récurrentes.

29. Un participant a demandé si une autorité de réglementation prudentielle supervisait les commissaires aux comptes qui certifiaient les états financiers des entités placées sous sa juridiction. Un intervenant a répondu que cela avait posé des problèmes dans son pays. Ces dernières années, l'autorité de réglementation prudentielle avait communiqué à l'autorité de supervision de l'audit compétente des cas où les commissaires aux comptes n'avaient pas respecté les obligations applicables.

30. Un autre participant a demandé des informations complémentaires sur la portée des fonctions de contrôle de l'IRBA et sur l'expérience de son personnel en matière d'audit, et a demandé des éclaircissements sur les éventuels conflits d'intérêts liés au financement des activités de l'IRBA par les droits d'inscription des commissaires aux comptes. Le représentant de l'IRBA a expliqué que les commissaires aux comptes des entités d'intérêt public et des autres entités étaient supervisés; que les inspecteurs de l'IRBA devaient être inscrits auprès de l'IRBA et se conformer à son code de déontologie; que le personnel technique était constitué d'experts comptables; et que les droits d'inscription annuels obligatoires acquittés par les commissaires aux comptes ne portaient pas nécessairement atteinte à l'indépendance de l'IRBA.

31. Le Président a précisé qu'une réunion-débat permettrait aux représentants d'organisations comptables professionnelles de différentes régions du monde d'échanger leurs vues sur le rôle de la profession comptable dans la promotion d'une mise en œuvre adéquate des normes de publication d'informations par les entreprises, ainsi que sur l'expérience acquise concernant les conditions à remplir pour devenir membre de l'IFAC, en mettant l'accent en particulier sur les questions ayant trait au respect du code de déontologie.

32. La réunion-débat a commencé par la présentation d'un exposé d'une représentante de l'IFAC qui a jugé important de renforcer les organisations comptables professionnelles afin de garantir la publication d'informations de qualité et de promouvoir l'investissement étranger direct, le développement des petites et moyennes entreprises (PME), la transparence et la responsabilité. Elle a expliqué en détail le programme de conformité des membres de l'IFAC, notamment les déclarations des obligations des membres et les plans d'action y relatifs que toutes ces organisations devaient élaborer pour s'améliorer en permanence en tant qu'organismes membres de l'IFAC.

33. Le représentant de la Côte d'Ivoire a fait observer que l'Afrique avait fait face à des problèmes régionaux qui découlaient des écarts de développement entre les pays soumis à la même réglementation et a demandé comment l'IFAC traitait ce type de situation. L'intervenante a répondu que les pays étaient à différents stades de développement et que dans certains cas, la réglementation nationale empêchait les organisations comptables professionnelles d'exécuter certaines activités; l'IFAC demandait ainsi à ces organisations de faire de leur mieux pour se conformer aux déclarations des obligations des membres.

Elle a ajouté que les organisations comptables régionales avaient aussi un rôle important à jouer en aidant chaque organisation comptable professionnelle à se développer.

34. Un représentant de l'Association of Chartered Certified Accountants a jugé important de mettre l'accent sur la formation et la compétence d'un large éventail de personnes dans la chaîne d'information, ainsi que d'avoir un code de déontologie et de mettre en place des mécanismes permettant de déceler les cas de non-respect. Il a souligné la nécessité de mettre en place une autorité de contrôle, une fonction de supervision indépendante et un ensemble de mesures et d'éléments dissuasifs. Il a précisé que dans l'Union européenne, la supervision publique était une condition. Au sujet de l'assurance de la qualité de l'audit, il a déclaré que les qualifications, les compétences et la formation permanente devraient être obligatoires et que l'indépendance et la rotation des cabinets devraient être respectées. Enfin, il a souligné les difficultés à inspecter les cabinets d'audit étrangers.

35. Un représentant de la Fédération des experts-comptables européens (FEE) a décrit les difficultés rencontrées dans l'Union européenne compte tenu de la diversité de cette profession, qui était caractérisée par des fonctions différentes, des types différents de services et des prescriptions différentes en matière de formation et de qualification. Elle a mis l'accent sur le fait que dans l'Union européenne, le contrôle se faisait d'abord au niveau national, mais qu'il existait des mécanismes de coordination au niveau régional afin de promouvoir l'uniformité et la cohérence dans l'application des prescriptions.

36. Un participant a demandé comment consolider la profession. L'intervenante a répondu que l'on pouvait y parvenir en sensibilisant aux bonnes pratiques et en les partageant. Un autre participant souhaitait savoir si la FEE pouvait réglementer les experts-comptables de l'Union européenne compte tenu de la diversité et de la multiplicité des pays. L'intervenante a précisé que la FEE ne réglementait pas mais qu'elle favorisait les discussions, la coordination et la sensibilisation afin d'aider à résoudre les problèmes de réglementation.

37. L'intervenant suivant, qui représentait le Conseil fédéral de la comptabilité (Brésil), a exposé une série d'activités que le Brésil avait menées pour renforcer la publication d'informations par les entreprises, notamment grâce à une formation visant à généraliser leur code de déontologie, à la mise en place de mécanismes de gouvernance des sociétés, à la promotion d'une information intégrée, à l'élaboration d'un programme d'éducation de grande envergure destiné à contribuer à la bonne application des IFRS pour les PME, et à l'obligation de suivre une formation permanente pour tous les experts-comptables. L'intervenant a aussi insisté sur le fait que le Conseil avait renforcé la coordination nationale. Il a évoqué les activités menées afin d'améliorer la qualité de l'audit. Enfin, il a donné un aperçu des travaux en cours portant notamment sur le renforcement des programmes d'inspection des cabinets comptables et des sociétés ainsi que sur l'amélioration de l'application du code de déontologie.

38. Un participant a fait observer que le contrôle du respect et de l'application des normes était une question pertinente qui évoluait dans le temps. Il a indiqué qu'il serait bon que le Groupe de travail intergouvernemental d'experts poursuive ses travaux sur ce sujet à ses prochaines sessions.

39. Un représentant de l'Institute of Chartered Accountants (Inde) a souligné que le contrôle du respect et de l'application des normes causait de grandes difficultés dans les pays en développement en raison de la forte interdépendance avec le système juridique, de l'importance de bien comprendre les notions, l'objectif et la portée, et de la nécessité de garantir un bon contrôle. Il a ajouté que la conformité était intimement liée à l'environnement, lequel devait être propice. Il a aussi dit que les commissaires aux comptes se situaient à la fin du processus de publication et que davantage d'attention devait être

accordée aux autres contributeurs qui participaient aux étapes antérieures de la chaîne de publication. L'intervenant a aussi indiqué que l'Inde adopterait les IFRS dans les années à venir et que la direction de chaque société s'engagerait à respecter les prescriptions en matière d'application dans une déclaration faisant partie intégrante des états financiers. Enfin, il a précisé que son organisation mettait en œuvre un programme de formation permanente dans le pays.

40. Un représentant a recommandé au secrétariat d'examiner les questions relatives à l'assurance qualité de l'audit. Il a aussi demandé quels mécanismes étaient en place en Inde afin de protéger les comptables des autres participants au processus d'information financière. L'intervenant a expliqué que l'Indian Institute of Chartered Accountants publiait des notes d'orientation afin de clarifier ces questions.

41. L'intervenant suivant, qui représentait l'Ordre des experts-comptables agréés au Liban, a expliqué que pour améliorer la qualité de l'information, les rapports annuels devraient contenir davantage de renseignements sur les résultats ainsi que sur les politiques environnementales et sociales. Il a énuméré les principales difficultés d'application telles que le non-respect du code de déontologie ainsi que les problèmes de comportement, d'indépendance et de compétence. Il a dit que pour améliorer la qualité de l'information, chaque juridiction locale devrait disposer d'une loi sur la profession comptable prévoyant la vérification des comptes des entités d'intérêt public, une coordination devrait être instaurée entre les principales entités et une assurance qualité devrait être mise en place au moyen d'examens et de contrôles, de programmes d'examen collégial et de conseils de supervision.

42. Un représentant a demandé ce que devaient faire les comptables formés dans d'autres parties du monde pour être acceptés au sein de l'Ordre libanais. L'intervenant a répondu qu'au Liban, de nombreux commissaires aux comptes avaient obtenu un diplôme professionnel aux États-Unis. Il a expliqué que certains professionnels suivaient une formation sectorielle mais que pour d'autres, l'Ordre dispensait quatre-vingts heures de formation et mettait à disposition des matériels pédagogiques. Un autre représentant a demandé des éclaircissements sur les cas de non-respect du code de déontologie qui avaient été mentionnés au cours de l'exposé. L'intervenant a précisé qu'en 2013, certaines personnes avaient vu leur agrément suspendu et d'autres avaient été condamnées à des amendes pour ce motif.

43. Un représentant du Chartered Institute of Public Finance and Accountancy (CIPFA) a mis l'accent sur le recours croissant à la comptabilité d'exercice dans les finances publiques au niveau mondial. Il a souligné le rôle que le CIPFA jouait dans la promotion d'un renforcement de la comptabilité et de la vérification des comptes dans le secteur public. Il a aussi dit que la gouvernance d'entreprise et l'information intégrée étaient des éléments importants. Il a fait observer que le secteur public devenait une priorité et a souligné que le CIPFA était en mesure de prêter assistance, et soutenait de longue date certaines organisations comptables professionnelles. Enfin, le représentant a déclaré que le CIPFA souhaitait favoriser le développement des qualifications et le renforcement des capacités au niveau mondial dans le secteur public.

44. Des représentants ont fait observer que l'adoption simultanée des IPSAS et de l'information intégrée pourrait s'avérer problématique pour certains pays.

45. L'exposé sur les études de cas consacrées au contrôle du respect et de l'application des normes a commencé par un bref aperçu présenté par un membre du secrétariat de la CNUCED. Celui-ci expliquait que les études de cas avaient été élaborées afin d'enrichir les débats sur le principal point de l'ordre du jour par des illustrations pratiques. Il a précisé que les intervenants qui exposeraient l'étude de cas portant sur leur pays examineraient le

contrôle du respect et de l'application des prescriptions s'appliquant aux sociétés, aux cabinets d'audit et aux experts-comptables.

46. La réunion-débat a commencé par la présentation de l'étude de cas portant sur le Canada. L'intervenant, qui était professeur à l'Université Concordia (Canada), a fait observer que dans son pays, le Conseil des normes comptables promulguait les normes et que des commissions de valeurs provinciales étaient chargées de contrôler le respect et l'application desdites normes grâce notamment à des ordonnances d'interdiction d'opérations ou de retraitement, à des amendes et sanctions ainsi qu'à des poursuites en justice. Il a estimé que la fraude était un problème important en raison du recours au droit fédéral pénal et de la participation d'autres acteurs. Il a aussi fait observer que les cabinets d'audit et les commissaires aux comptes étaient soumis à des modalités différentes de supervision et que les infractions n'étaient pas communiquées au public. Il a expliqué que la profession de comptable public était supervisée au niveau provincial.

47. Une autre intervenante, professeur à l'Université d'Australie occidentale, a évoqué les différents organismes de réglementation chargés du contrôle en Australie. Elle a fait observer que les examens des états financiers étaient réalisés à l'initiative des autorités, suite aux suggestions émanant d'autres organismes de réglementation, et que des enquêtes étaient aussi menées sur des affaires. Elle a ajouté que les commissaires aux comptes devaient être inscrits auprès de la Commission australienne de valeurs et d'investissement. Elle a expliqué que le Financial Reporting Council supervisait la Commission. Elle a examiné le type de sanctions dont les sociétés pouvaient faire l'objet. Elle a également précisé que les organisations comptables professionnelles étaient responsables de l'enseignement, de la formation permanente et de la conformité aux règles déontologiques. En conclusion, elle a souligné l'importance de la collaboration nouée à tous les niveaux et la nécessité d'instaurer une coopération internationale.

48. L'intervenant suivant a présenté l'étude de cas portant sur la Belgique, précisant que dans son pays, les entités d'intérêt public, les grandes sociétés et les grandes associations à but non lucratif n'étaient pas soumises au contrôle légal de leurs comptes. Il a exposé le cadre institutionnel et souligné que l'autorité des services et marchés financiers était l'entité qui contrôlait les sociétés cotées, les marchés financiers et les fonds de pension. Concernant l'audit et l'assurance, il a précisé que des examens étaient réalisés tous les trois ans sur les entités d'intérêt public et tous les six ans sur les autres sociétés. Il a aussi souligné l'existence de problèmes en matière de contrôle du respect et de l'application des normes par les sociétés non cotées dans l'Union européenne dont les comptes étaient vérifiés par les cabinets d'audit établis en dehors de l'Union. Il a exposé les procédures de surveillance et de sanction et a jugé que la collaboration était essentielle. Concernant la profession, il a détaillé les conditions que les commissaires aux comptes devaient remplir et a souligné l'importance des codes de conduite professionnelle. Enfin, il a jugé nécessaire de publier des informations non financières.

49. Un professeur de l'Université de Bamberg a présenté le système de contrôle à deux niveaux des sociétés allemandes. Elle a expliqué les motifs de déclenchement d'un processus d'examen et les procédures applicables. Elle a souligné que la sanction imposée pour erreur significative consistait en la publication d'un rectificatif. L'intervenante a donné des précisions sur les ressources et les mécanismes de financement des institutions compétentes et a indiqué que la supervision des contrôleurs légaux était réalisée par d'autres institutions. Elle a aussi donné un aperçu des mesures de contrôle et des sanctions imposées en fonction des infractions commises, à savoir les amendes, l'interdiction de certaines activités et l'interdiction d'exercer pendant une période allant jusqu'à cinq ans, ainsi que l'exclusion de la profession. Enfin, elle a souligné la nécessité d'une coopération internationale dans les enquêtes menées sur les sociétés cotées à l'étranger.

50. Un participant a fait observer que les intervenants n'avaient pas donné d'informations sur le contrôle de la publication d'informations non financières. Un intervenant a répondu que la publication d'informations non financières était essentiellement facultative, ce qui expliquait l'absence de mesures de contrôle de la part des organismes de réglementation. Un autre participant a demandé si en Allemagne, l'annonce qu'une erreur avait été décelée par l'organisme de réglementation avait une incidence sur le marché. L'intervenante de l'Université de Bamberg a confirmé que cela avait un impact notable sur le marché, en particulier sur la valeur boursière.

51. Un autre intervenant, qui représentait l'Institut of Chartered Accountants in England and Wales, a expliqué que le Royaume-Uni possédait six grandes organisations comptables dans lesquelles s'inscrivaient les commissaires aux comptes, qui étaient chargées de surveiller la qualité des missions d'audit et le respect des prescriptions relatives à la formation permanente, et qui prenaient des mesures disciplinaires dans les affaires dont le public n'était pas informé. Il a indiqué que le Financial Reporting Council contrôlait l'application des normes de comptabilité d'audit par les entités d'intérêt public, supervisait les organisations comptables et prenait des mesures disciplinaires dans les affaires d'intérêt public. Il a aussi souligné l'utilité de la coopération internationale.

52. Un professeur associé de l'Université de Medellin (Colombie) a présenté les cadres légal et institutionnel de son pays. Il a précisé que les entités de supervision inspectaient et contrôlaient les cabinets de comptabilité et d'audit. Il a formulé ses observations sur le plan de travail national visant à faire appliquer de manière cohérente les IFRS en 2015 tout en soulignant la nécessité de dispenser une formation à l'appui de ce processus.

53. La dernière intervenante, qui représentait la Commission péruvienne des opérations de bourse, a exposé en détail la structure du système financier de son pays. Elle a souligné l'importance de la vérification des comptes et de la gouvernance d'entreprise et a précisé que la Commission des opérations de bourse pouvait directement informer le marché de tout fait pertinent qu'une société n'avait pas encore rendu public. Elle a expliqué que la Commission avait élaboré un plan d'inspection des sociétés et des cabinets d'audit. Elle a fait observer qu'un échantillon représentatif d'entités de chaque secteur était choisi en fonction de critères précis et que diverses sanctions pouvaient être imposées en fonction du type d'infraction.

54. Enfin, un représentant du secrétariat de la CNUCED a souligné que les études de cas illustraient un certain nombre d'approches en matière de contrôle du respect et de l'application des normes. Le principal point qui ressortait était que le contrôle du respect et de l'application des normes était efficace quelle que soit la structure du système mis en place.

## **C. Questions diverses**

(Point 4 de l'ordre du jour)

### **1. Suite donnée au guide pratique pour le développement de la comptabilité**

55. Le Président a invité la chef du Service des entreprises de la Division de l'investissement et des entreprises à présenter le point de l'ordre du jour. La chef du Service des entreprises a exposé les aspects essentiels du guide pratique, précisant que celui-ci était un indicateur quantitatif de la situation d'un pays et des progrès accomplis à un moment donné, permettait à un pays de procéder lui-même à une auto-évaluation destinée à renforcer son infrastructure en matière d'information et donnait des orientations en vue d'établir un plan d'action consensuel propice au renforcement des capacités. Elle a expliqué que le guide pratique se composait d'un questionnaire, de critères de comparaison, d'un modèle statistique et de conseils d'application. Elle a aussi exposé de manière détaillée le

contenu des piliers du guide pratique et le processus intergouvernemental qui l'avait produit. Elle a ensuite examiné un graphique illustrant les résultats des expériences pilotes consacrées au guide pratique. Elle a aussi présenté les aspects essentiels de la plate-forme électronique – eADT – que le secrétariat de la CNUCED avait mis à disposition afin de faciliter les futures applications du guide pratique.

56. Au cours de la session, les pays qui ont appliqué le guide pratique en 2012-2013 ont présenté des exposés, de même que ceux qui envisageaient de l'appliquer dans les années à venir – afin de remédier aux obstacles au renforcement des capacités de publier des informations de qualité et de satisfaire aux normes internationales dans ce domaine. Un exposé sur les matériels pédagogiques mis au point récemment concernant les IPSAS a également été présenté.

57. Le Directeur général de SPF Economie (Belgique) a indiqué que le guide pratique avait déjà eu des effets bénéfiques importants dans son pays, notamment en donnant une idée claire de la situation de la publication d'informations par les entreprises par rapport aux principales prescriptions internationales et en ouvrant un dialogue entre les principaux acteurs dans ce domaine en Belgique. Il a fait observer que depuis l'application du guide pratique dans son pays l'année précédente, des mesures législatives importantes avaient été adoptées, notamment dans le domaine de la publication d'informations par les entreprises. Il a aussi estimé que les constatations découlant du guide pratique joueraient un rôle utile dans l'application des réformes législatives. Concernant les normes internationales d'audit (ISA), il a dit que ces normes seraient applicables dans son pays non seulement aux entités d'intérêt public, mais aussi aux PME. Il a également indiqué que dans les années à venir, son pays appliquerait de nouvelles normes dans le domaine de la publication d'informations non financières.

58. L'intervenant suivant, qui était Secrétaire général du Conseil permanent de la comptabilité au Congo, a indiqué que son pays souhaitait devenir un pays émergent d'ici à 2030 et avait besoin d'accueillir davantage d'investissements étrangers directs afin de parvenir à cet objectif. Dans ce contexte, il a dit que son pays était disposé à appliquer le guide pratique en 2015. Il a donné un aperçu de l'application des normes et codes internationaux de publication d'informations par les entreprises au Congo, notamment des IPSAS. Il a aussi estimé que l'application du guide pratique dans son pays serait une contribution utile à la mise en œuvre des recommandations du rapport 2009 sur l'observation des normes et codes (RONC) en République démocratique du Congo. Il a également précisé que son pays tirerait des enseignements des expériences acquises récemment par la Côte d'Ivoire dans l'application du guide pratique.

59. L'orateur suivant, qui était Secrétaire général du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables et comptables agréés de Côte d'Ivoire et représentait la Côte d'Ivoire au Conseil comptable ouest-africain, a souligné que les facteurs essentiels qui avaient contribué à l'application réussie du guide pratique dans son pays étaient l'adhésion pleine et entière des ministères compétents au projet et l'allocation de ressources financières adéquates pour soutenir l'ensemble du processus d'application du guide pratique. Il a estimé que la nature conceptuelle, prospective et consensuelle du guide pratique avait permis d'aboutir à des résultats concrets. Il a aussi indiqué que le guide pratique et les RONC de la Banque mondiale étaient complémentaires.

60. L'oratrice suivante, qui était Sous-Secrétaire à la comptabilité publique en Équateur, a donné un aperçu du processus d'application du guide pratique dans son pays et des principales constatations qui en découlaient. Elle a souligné que l'un des principaux résultats de cette expérience était l'interaction constante entre les principaux organismes de réglementation de son pays. Elle a indiqué que le Ministère des finances était en train de constituer un comité technique chargé de mettre en œuvre les recommandations issues du guide pratique. Elle a aussi précisé qu'une harmonisation des normes comptables nationales

du secteur public avec les IPSAS était en cours, de même que l'élaboration d'un programme de formation et d'évaluation des experts-comptables dans les universités. Elle a appelé l'attention sur le mémorandum d'accord signé entre la CNUCED et son ministère afin de tirer pleinement parti des avantages du guide pratique.

61. La chef du Sous-Département des méthodes de comptabilisation et d'audit du Ministère des finances du Kazakhstan a fait observer que son pays s'efforçait d'améliorer les conditions d'investissement et la qualité des informations publiées par les entreprises. Elle a indiqué que le Ministère des finances s'employait à améliorer la place de son pays dans le classement du Forum économique mondial qui portait sur les questions de comptabilité et d'audit. Dans ce contexte, elle a dit que son pays était disposé à appliquer le guide pratique afin de promouvoir la publication d'informations de qualité par les entreprises. Elle a donné un aperçu de la situation de son pays dans ce domaine et a présenté les grandes lignes des dispositions législatives, institutionnelles et relatives aux ressources humaines qui s'y rapportaient. En outre, elle a appelé l'attention sur les problèmes posés dans les domaines de l'information et de la qualification des comptables ainsi que de la supervision de la qualité de l'information financière.

62. L'intervenante suivante, qui était Présidente de l'école de gestion relevant du Ministère ukrainien des finances, a donné des informations générales sur la participation du Ministère aux travaux de l'ISAR et un aperçu de l'application du guide pratique dans son pays et des résultats obtenus dans les trois piliers. Elle a précisé que l'harmonisation des réglementations nationales applicables et des normes de l'Union européenne était en cours et a ajouté que le guide pratique avait contribué à faciliter le processus de réforme.

63. Le Président de l'Association soudanaise des experts-comptables a ensuite donné un aperçu de l'évolution historique et du cadre institutionnel de l'association, ainsi que de ses réalisations, en particulier de l'adoption des normes internationales en matière de comptabilité, d'audit, d'assurance et de formation. Il a aussi exposé en détail les activités de l'association aux niveaux international et régional. En outre, il a examiné les constatations issues du rapport de 2010 sur l'observation des normes et codes (RONC) par le Soudan.

64. L'orateur suivant, qui était Directeur général de la Banque commerciale de Saïgon (Viet Nam), a fait part aux participants des enseignements importants tirés de l'application du guide pratique. Il a souligné à quel point il importait que les principaux décideurs et les autres autorités publiques compétentes apportent leur soutien. Il a indiqué que l'application du guide pratique dans son pays avait contribué à l'amélioration de la qualité de l'information publiée par les entreprises. Il a aussi fait observer que les entités qui publiaient des informations et les investisseurs devaient participer au processus d'application du guide pratique. Il a indiqué que suite aux résultats obtenus en appliquant le guide, son pays avait élaboré un plan d'action visant à améliorer la publication par les entreprises d'informations, notamment sur la durabilité. La mise en œuvre du plan d'action devrait s'achever d'ici à 2020.

65. La dernière oratrice, qui était Directrice technique du Conseil des normes comptables internationales du secteur public, a souligné l'importance d'une comptabilité publique de qualité et a fait observer que des initiatives telles que «Accountability Now» y contribuaient. Elle a donné un aperçu des travaux du Conseil, notamment de la série complète des 32 normes IPSAS fondées sur la comptabilité d'exercice qui couvrait tous les domaines de l'activité publique. Elle a souligné que l'adoption des IPSAS s'accélérait, celles-ci ayant notamment été adoptées par l'ensemble du système des Nations Unies ainsi qu'à l'Organisation de coopération et de développements économiques et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Elle a ensuite donné un aperçu des matériels pédagogiques récemment publiés sur ces normes qui avaient été élaborés sous les auspices du Conseil. Elle a indiqué que les matériels pédagogiques avaient été testés en Jamaïque au début de l'année et que l'accueil avait été favorable.

66. Pendant les discussions tenues en séance plénière, les représentants ont échangé leurs vues sur les relations entre les organisations régionales telles que l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, la Fédération internationale des experts-comptables francophones et la Fédération panafricaine des experts-comptables et sur la manière dont ces institutions pourraient davantage coordonner leurs activités afin de promouvoir la publication d'informations de qualité par les entreprises dans leur pays. Un représentant a jugé utile que les pays développés appliquent le guide pratique afin de recenser les meilleures pratiques et a proposé de conserver cette approche à l'avenir.

67. Des participants ont estimé que le guide pratique pourrait être appliqué au niveau régional afin de faciliter le transfert des meilleures pratiques. Toutefois, d'autres participants étaient d'avis qu'une telle approche ne serait pas pratique. On a considéré que l'échange des enseignements tirés du guide pratique au niveau régional pourrait permettre de promouvoir la publication d'informations de qualité par les entreprises au niveau régional. Il a été proposé d'associer le guide pratique à l'initiative de l'IFRS Foundation en matière d'éducation.

68. Le secrétariat a clarifié la relation entre les RONC et le guide pratique en expliquant que le guide pratique avait été élaboré avec le large concours de la Banque mondiale – car il fournissait un indicateur quantitatif complémentaire des RONC – et que la CNUCED étudiait la possibilité de procéder à des évaluations conjointes avec la Banque mondiale.

## 2. Activités d'autres organisations internationales et régionales

69. La réunion-débat a été ouverte par un représentant de l'IASB, qui a rendu compte des principales activités que son organisation avait exécutées entre les sessions de l'ISAR. Il a appelé l'attention sur la publication de la norme IFRS 15 intitulée «Produits provenant de contrats avec des clients», qui résultait d'un rapprochement intégral des normes IFRS et des principes comptables généralement acceptés aux États-Unis. Cette norme a été publiée en mai 2014 et son entrée en vigueur est prévue en 2017. En outre, l'intervenant a souligné que la version complète de la norme IFRS 9 intitulée «Instruments financiers» avait été publiée en juillet 2014 et entrerait en vigueur en 2018. Il a admis que cette norme marquait un progrès notable dans la comptabilisation des instruments financiers et dans la publication d'informations à leur sujet. Il a ensuite exposé en détail des projets qui étaient encore en cours tels que la comptabilisation des contrats de location, les contrats d'assurance, les activités à tarif réglementé et les initiatives en matière d'information à fournir. Enfin, il a évoqué l'examen postérieur à l'application de la norme IFRS 3 intitulée «Regroupements d'entreprises».

70. L'orateur suivant, qui représentait l'IFAC, a donné un aperçu du rôle de la Fédération et a expliqué les deux principales rubriques sur lesquelles il travaillait. Premièrement, il a souligné que l'«aide au développement de la comptabilité au niveau mondial» favorisait la sensibilisation à la contribution que les experts-comptables apportaient à un succès pérenne, et renforçait la compétence des comptables en partageant et en développant les connaissances, les idées et les ressources. Il a ensuite évoqué la seconde rubrique, à savoir l'«amélioration de la qualité et des capacités». Il a expliqué que cette rubrique était constituée des programmes mondiaux de développement de la profession comptable et de conformité. Il a expliqué l'objectif de la publication intitulée *Good Governance in the Public Sector* (La bonne gouvernance dans le secteur public). Il a aussi illustré les activités respectives du Conseil des normes internationales de déontologie comptable et du Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance.

71. Une représentante de la GRI a rappelé aux participants que l'ISAR examinait depuis plus de quinze ans les questions relatives à la transparence sociale des entreprises et à la publication d'informations par celles-ci. Elle a jugé que la collaboration entre la GRI et l'ISAR était très utile et importante. Elle a souligné que la GRI connaissait une transition

importante en matière de gouvernance. Concernant les activités que la GRI menait dans les domaines de l'information et du renforcement des capacités, elle a dit que des partenaires assurant une formation certifiée existaient dans plus de 100 pays et qu'il importait de s'efforcer de toucher davantage les PME.

72. Un représentant de la FEE a expliqué que la Fédération était une organisation régionale de l'IFAC dont les principales activités étaient: a) la représentation auprès des parties prenantes; b) l'analyse de l'évolution des politiques publiques et la contribution à celles-ci; et c) la promotion de l'information entre ses membres. Il a souligné que les priorités stratégiques de la FEE étaient au nombre de quatre: la publication d'informations par les entreprises, la vérification des comptes, la fiscalité et le secteur public. Il a précisé que les normes IFRS étaient appliquées en Europe depuis près de dix ans et que ce n'était que maintenant que la Commission européenne évaluait si les objectifs initiaux avaient été atteints.

73. Au cours du débat qui a suivi, un participant a demandé des éclaircissements sur la définition du modèle économique applicable à la gestion des actifs financiers, qui n'était donné ni dans le cadre conceptuel de l'IASB ni dans la norme IFRS 9. Le représentant de l'IASB a fait observer que cette norme visait davantage à donner des orientations sur les conditions à remplir pour qu'un instrument particulier puisse être comptabilisé en amortissement qu'à définir des modèles économiques.

74. Un autre participant a demandé un complément d'information sur les nouvelles prescriptions relatives à l'opinion des commissaires aux comptes, sur les conditions des missions d'audit des partenaires dans les sociétés et sur le calendrier d'adoption des prescriptions. L'intervenant de l'IFAC a précisé que ces prescriptions avaient trait aux sociétés cotées.

75. Un participant a aussi évoqué la phase 2 de la norme IFRS 4 intitulée «Contrats d'assurance», précisant que persistaient des difficultés liées à la normalisation des modèles concernant les taux d'intérêt du marché observables, les composantes des services contractuels et les marges de risque. Le représentant de l'IASB a déclaré qu'il était difficile de s'entendre sur un modèle particulier du fait de l'existence de diverses approches adoptées pour la comptabilisation des contrats d'assurance dans le monde entier.

### III. Questions d'organisation

#### A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

76. À sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a élu le Bureau ci-après:

**Président:** M. Ewald Müller (Qatar)  
**Vice-Présidente-Rapporteuse:** M<sup>me</sup> Lilian Rocca (Pérou)

#### B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

77. À sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a aussi adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TC/B/C.II/ISAR/69. L'ordre du jour se lisait comme suit:

1. Élection du Bureau.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises: les bonnes pratiques en matière de suivi et d'application et les mécanismes de contrôle du respect des normes.
4. Questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session.
6. Adoption du rapport.

### **C. Résultats de la session**

78. À sa séance plénière de clôture, le vendredi 17 octobre 2014, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a adopté ses conclusions concertées (voir le chapitre I) et a décidé que le Président résumerait les discussions informelles (voir le chapitre II). Il a aussi approuvé l'ordre du jour provisoire de sa trente-deuxième session (voir l'annexe I).

### **D. Adoption du rapport**

*(Point 6 de l'ordre du jour)*

79. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la clôture de la session.

## Annexe I

### **Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises: les prescriptions internationales en matière d'audit et d'assurance et les bonnes pratiques relatives à leur application.
4. Examen des bonnes pratiques visant à accroître le rôle de la publication d'informations par les entreprises dans la réalisation des objectifs de développement durable.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la trente-troisième session.
7. Adoption du rapport.

## Annexe II

### Participation\*

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session:

Algérie	Kazakhstan
Allemagne	Kirghizistan
Angola	Koweït
Arabie saoudite	Lettonie
Azerbaïdjan	Liban
Barbade	Lituanie
Bélarus	Malte
Belgique	Maroc
Bénin	Nigéria
Brésil	Pérou
Burundi	Philippines
Cambodge	Qatar
Cameroun	République démocratique du Congo
Chili	République-Unie de Tanzanie
Chine	Rwanda
Côte d'Ivoire	Sri Lanka
Danemark	Soudan
Équateur	Tadjikistan
Espagne	Thaïlande
Fédération de Russie	Tunisie
Gabon	Turquie
Gambie	Ukraine
Ghana	Venezuela (République bolivarienne du)
Haïti	
Hongrie	Viet Nam
Inde	Zambie
Iraq	Zimbabwe

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Union européenne  
Banque islamique de développement  
Organisation de coopération islamique

3. Le programme des Nations Unies ci-après était représenté à la session:

Programme des Nations Unies pour l'environnement

4. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées à la session:

Groupe de la Banque mondiale  
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

\* Cette liste comprend les participants inscrits. La liste des participants porte la cote TD/B/C.II/ISAR/INF.7.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

*Catégorie générale*

Ingénieurs du Monde

Organisation internationale de normalisation

---